**Recevez une prime économies d’énergie pour vos travaux de rénovation**

Le saviez-vous ? Lorsque vous réalisez des travaux qui améliorent la performance énergétique de votre logement, SORÉGIES, fournisseur d’électricité dans votre commune, vous offre une prime pour vous permettre d’aller au bout de votre projet. A la clé également : des économies d’énergie toute l’année.

De nombreuses opérations sont éligibles : remplacement de votre chaudière ou de votre système de chauffage, remplacement de vos fenêtres, isolation de votre logement, etc.

Tous les ménages peuvent bénéficier des primes énergie. Selon votre niveau de revenus, vous pouvez recevoir une prime classique, une prime bonifiée ou un « coup de pouce » chauffage, dans le cadre du nouveau dispositif gouvernemental.

Pour connaître les modalités de cette offre et estimer le montant de votre prime, rendez-vous sur [www.soregies.fr](http://www.soregies.fr) ou appelez le 05 49 44 79 00.